



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties à l'Accord de Paris**

Quatrième session

Charm el-Cheikh, 6-18 novembre 2022

Point 12 de l'ordre du jour

**Rapport du forum sur l'impact des mesures
de riposte mises en œuvre**

**Rapport du forum sur l'impact des mesures
de riposte mises en œuvre**

Proposition du Président

Projet de décision -/CMA.4

**Rapport du forum sur l'impact des mesures
de riposte mises en œuvre**

*La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris,
Rappelant les décisions 7/CMA.1, 19/CMA.1, 4/CMA.2 et 23/CMA.3,*

1. *Accueille favorablement* les rapports annuels du Comité d'experts de Katowice sur les impacts des mesures de riposte mises en œuvre pour 2019¹ et 2021-2022² ;
2. *Prend note* de la conclusion de l'examen des rapports annuels du Comité de Katowice sur les impacts pour 2019 et 2021-2022 par le forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ;
3. *Adopte* les recommandations transmises par le forum, figurant dans les sections I à VI ci-dessous, portant sur :
 - a) Les données d'expérience et les bonnes pratiques concernant l'analyse et l'évaluation de l'impact des mesures de riposte mises en œuvre par les Parties ;
 - b) Les activités 2, 3, 4, 5 et 11 respectivement du plan de travail du forum et du Comité de Katowice sur les impacts³ ;
4. *Invite* les Parties, les organisations ayant le statut d'observateur et les parties prenantes à donner suite s'il y a lieu aux recommandations des sections I à VI ci-dessous ;
5. *Demande* au forum, au Comité de Katowice sur les impacts et au secrétariat de donner suite s'il y a lieu aux recommandations des sections I à VI ci-dessous ;

¹ Document KCI/2019/2/4.

² Document FCCC/SB/2022/6.

³ Figurant à l'annexe II des décisions 4/CP.25, 4/CMP.15 et 4/CMA.2.



6. *Se félicite* des progrès réalisés par le Comité de Katowice sur les impacts à l'appui des travaux du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ;
7. *Prend note avec satisfaction* des notes informelles établies par les Présidents de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre pour les ateliers organisés en marge de la cinquante-sixième session des organes subsidiaires sur les activités 3, 4, 9 et 11 du plan de travail ;
8. *Se félicite* de la tenue de la séance technique sur la mise en œuvre des activités 5 et 11 du plan de travail et *exprime sa gratitude* aux experts qui contribuent aux travaux du forum et du Comité de Katowice sur les impacts ;
9. *Exprime également sa gratitude* au Gouvernement antiguais et barbudien, au Gouvernement sénégalais, à l'Organisation internationale du Travail et au Programme des Nations Unies pour le développement pour leur soutien en nature, financier, administratif et fonctionnel qui a contribué au succès des ateliers régionaux consacrés à l'activité 3 du plan de travail organisés du 20 au 22 avril 2022 à Saint John's (Antigua-et-Barbuda) et du 21 au 23 septembre 2022 à Saly (Sénégal) ;
10. *Note* que l'examen à mi-parcours du plan de travail du forum n'a pas pu être achevé aux sessions en cours, *prend note* de la note informelle sur l'examen à mi-parcours⁴ et *demande* au forum de poursuivre l'examen à mi-parcours à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires (juin 2023) ;
11. *Encourage* les Parties à communiquer au plus tard en février 2023, au moyen du portail prévu à cet effet⁵, leurs vues sur les efforts déployés pour faire face aux impacts sociaux et économiques des mesures de riposte et *demande* au secrétariat de regrouper les communications transmises par les Parties dans un document et de présenter celui-ci en tant que contribution au premier bilan mondial ;
12. *Demande également* au secrétariat d'organiser un atelier régional sur l'activité 3 du plan de travail avant la cinquante-neuvième session des organes subsidiaires (novembre-décembre 2023), en collaboration avec les organisations compétentes et les parties concernées, pour répondre aux besoins régionaux et tenir compte des travaux effectués par le Comité de Katowice sur les impacts, et *note* que le forum pourrait décider d'organiser d'autres ateliers régionaux sur l'activité 3 ;
13. *Invite* les Parties et les observateurs à communiquer au plus tard en avril 2023, au moyen du portail prévu à cet effet, leurs vues et leurs questions d'orientation pour l'examen des fonctions, du programme de travail et des modalités de fonctionnement du forum⁶, et *demande* au secrétariat de faire le résumé des communications reçues en vue d'éclairer le débat sur l'examen, qui doit débiter à la cinquante-huitième session des organes subsidiaires et s'achever à leur cinquante-neuvième session ;
14. *Prend note* du montant estimatif des incidences budgétaires des activités que le secrétariat devrait exécuter en application des paragraphes 3, 11, 12 et 13 ci-dessus ;
15. *Demande* que les mesures que le secrétariat est invité à prendre dans la présente décision soient engagées sous réserve de la disponibilité de ressources financières.

⁴ Disponible sur <https://unfccc.int/documents/624251>. Le contenu de la note ne fait pas l'objet d'un consensus entre les Parties.

⁵ <https://www4.unfccc.int/sites/submissionsstaging/Pages/Home.aspx>.

⁶ Activité e du plan de travail figurant à l'annexe II des décisions 4/CP.25, 4/CMP.15 et 4/CMA.2.

I. Données d'expérience et bonnes pratiques concernant l'analyse et l'évaluation des impacts positifs et négatifs des mesures de riposte mises en œuvre par les Parties

16. *Encourage* les Parties à envisager :

a) D'élaborer des méthodes et des outils, y compris des outils de modélisation, pour l'évaluation et l'analyse des impacts des mesures de riposte mises en œuvre en concertation avec des experts techniques, des praticiens et d'autres parties prenantes, selon qu'il convient ;

b) De renforcer la capacité d'élaborer et de mettre en place des méthodes et des outils, en particulier dans le cas des pays en développement parties, afin d'étayer et d'appuyer les priorités et les politiques nationales en matière d'atténuation des changements climatiques et de développement durable ;

c) D'élaborer un plus grand nombre d'études de cas nationales, régionales et sectorielles portant sur l'évaluation et l'analyse des impacts des mesures de riposte mises en œuvre pour permettre un échange d'expériences entre les Parties ;

II. Activité 2⁷ du plan de travail

17. *Encourage* les Parties à investir dans la planification précoce de politiques de transition juste qui soient inclusives et fondées sur la participation des parties prenantes ;

18. *Encourage également* les pays dont le niveau de développement économique est très faible à donner la priorité à la mise en place des paramètres fondamentaux avant de procéder à la diversification de l'économie, sachant qu'à mesure que les pays se développent, de multiples voies de diversification deviennent disponibles ;

19. *Demande* au secrétariat d'organiser, tout en sachant que la situation varie d'un pays à l'autre, un échange de connaissances entre pairs dans les cas où c'est possible pour faciliter la planification et la mise en œuvre de politiques efficaces ;

III. Activité 3⁸ du plan de travail

20. *Encourage* les Parties à :

a) Tenir compte des compétences, de la formation, de l'appui et des services de conseil disponibles au niveau du pays en choisissant un outil ou une méthode permettant d'évaluer les impacts des mesures de riposte mises en œuvre ;

b) Investir dans la collecte de données conformément aux normes nationales et internationales (Système de comptabilité nationale ou Système de comptabilité environnementale et économique, par exemple) ;

c) Établir des partenariats et des réseaux de renforcement des capacités pour accroître la représentation des pays en développement dans l'utilisation et la mise au point d'outils et de méthodes d'évaluation de l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ;

⁷ Recenser les stratégies et les meilleures pratiques des pays relatives à une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité, ainsi qu'à la diversification et à la transformation économiques, une attention particulière étant portée aux difficultés et aux perspectives résultant de la mise en œuvre de politiques et de stratégies à faibles émissions de gaz à effet de serre dans l'optique du développement durable.

⁸ Faciliter l'élaboration, l'amélioration, l'adaptation et l'utilisation d'outils et de méthodes de modélisation et d'évaluation des impacts des mesures de riposte mises en œuvre, y compris le recensement et l'examen des outils et méthodes existants dans les environnements pauvres en données, en consultation avec des experts techniques, des praticiens et d'autres parties concernées.

d) Envisager des méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ;

21. *Demande* au forum et au Comité de Katowice sur les impacts de :

a) Faciliter le renforcement des capacités permettant aux Parties, notamment aux pays en développement parties, de mettre au point et d'utiliser des méthodes et des outils d'évaluation des impacts pour procéder à leurs propres évaluations et analyses des impacts des mesures de riposte, y compris sur les emplois décents et de qualité, et des impacts économiques, sociaux, environnementaux, nationaux, transfrontières, tant positifs que négatifs ; il s'agit notamment de faciliter l'élaboration d'études de cas, s'il y a lieu, et l'organisation d'ateliers régionaux ciblés de formation pratique ;

b) Concevoir et gérer une interface utilisateur Web pour la sélection d'outils et de méthodes et en promouvoir l'utilisation parmi les Parties et les parties prenantes, s'il y a lieu ; un manuel d'utilisation de l'interface pourrait aussi être élaboré ;

22. *Demande également* au secrétariat de mettre régulièrement à jour la base de données existante d'outils et de méthodes se prêtant à l'évaluation des impacts des mesures de riposte mises en œuvre, lorsque cela est nécessaire et approprié ;

IV. **Activité 4⁹ du plan de travail**

23. *Encourage* les Parties à :

a) Favoriser la coopération internationale pour recenser et partager les meilleures pratiques et les expériences des pays qui ont réussi à diversifier leur économie ;

b) Mettre en évidence les obstacles, qu'ils soient nationaux ou non, ainsi que les moyens par lesquels la communauté internationale pourrait faciliter le développement économique durable de toutes les Parties ;

24. *Demande* que la priorité soit accordée à l'élaboration et à la mise en commun d'études de cas par les Parties et les experts, en particulier les pays en développement parties, tant sur la transition juste que sur la diversification et la transformation économiques, afin de comprendre les possibilités et les difficultés liées à leur planification et leur mise en œuvre ;

25. *Juge souhaitable* de faciliter la mise au point d'outils et de méthodes d'évaluation robustes capables de bien rendre compte de la diversité des effets multidimensionnels des mesures de riposte mises en œuvre ;

26. *Encourage* les organismes compétents, les institutions financières et les organes constitués au titre de la Convention à accroître l'appui apporté pour traiter les questions liées à l'évaluation et à l'analyse des impacts des mesures, politiques et programmes d'atténuation mis en œuvre, y compris les contributions déterminées au niveau national et les stratégies de développement à long terme à faible taux d'émission, en vue de remédier aux effets négatifs et de tirer le meilleur parti des possibilités ;

27. *Encourage également* les organismes compétents à améliorer et à développer leurs cadres et modules existants de formation sur l'évaluation et l'analyse afin qu'ils puissent être utilisés pour des programmes de formation au niveau national et pour la mise au point d'outils et de méthodes d'évaluation des impacts ;

⁹ Renforcer, grâce à la collaboration et aux contributions des parties prenantes, les capacités et la compréhension des Parties en matière d'évaluation et d'analyse des impacts des mesures de riposte mises en œuvre pour faciliter la diversification et la transformation économiques et une transition juste.

V. **Activité 5¹⁰ du plan de travail**

28. *Encourage* les Parties à :

a) Promouvoir les partenariats en matière de recherche-développement, notamment la mise en évidence des risques et des possibilités, et d'échange de connaissances entre pairs, avec la participation des parties concernées des secteurs public et privé aux niveaux national et international, ainsi que de la société civile, des communautés locales et des peuples autochtones, des jeunes, des travailleurs, du milieu de la recherche et du monde universitaire dans les nouvelles branches d'activité et entreprises ;

b) Promouvoir l'échange d'expériences, des meilleures pratiques, des résultats de la recherche et de connaissances entre les pays et à l'intérieur des pays sur les nouvelles branches d'activité et entreprises, notamment en identifiant les compétences pertinentes, en utilisant au mieux les connaissances et les capacités existantes et en développant de nouvelles compétences par des activités ciblées de formation, de reconversion, de perfectionnement et de requalification ;

c) Étudier les possibilités liées aux nouvelles technologies, au captage, à l'utilisation et au stockage du carbone, à l'hydrogène et aux outils d'intelligence artificielle pour optimiser les effets positifs des mesures de riposte mises en œuvre et en réduire au minimum les effets négatifs ;

d) Élaborer des cadres réglementaires, s'il y a lieu, pour le captage, le transport, l'utilisation et le stockage du carbone, ainsi que pour la production, l'infrastructure et le transport de l'hydrogène aux niveaux national, régional ou mondial, afin d'étudier la possibilité d'en normaliser la conception et l'application, selon qu'il convient, tout en garantissant des normes de sécurité élevées ;

e) Supprimer les obstacles et renforcer l'appui stratégique au captage, à l'utilisation et au stockage du carbone pour stimuler l'innovation et le déploiement à grande échelle, en prévoyant des mesures d'incitation spécifiques essentielles à l'élargissement des frontières du marché dans le monde entier ;

f) Collaborer selon les besoins à l'élaboration de méthodes permettant de calculer les émissions de gaz à effet de serre produites tout au long du cycle de vie à partir de l'hydrogène et à la mise au point d'une terminologie complète et scientifique et de normes pertinentes pour le déploiement de l'hydrogène afin de promouvoir l'adoption généralisée de l'économie de l'hydrogène, tout en supprimant les obstacles ;

29. *Encourage également* les Parties, les organisations ayant le statut d'observateur et les autres parties concernées à mobiliser le secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises, afin de faciliter l'identification et l'échange d'expériences et des meilleures pratiques pour promouvoir la création d'emplois décents et de qualité dans les nouvelles branches d'activité et entreprises ;

30. *Encourage en outre* les Parties et les parties prenantes à favoriser la collaboration, à entreprendre des activités et des programmes pilotes conjoints et à partager les connaissances, les enseignements à retenir et les meilleures pratiques, provenant notamment des pouvoirs publics, des milieux d'affaires, du milieu de la recherche, du monde universitaire, des experts en intelligence artificielle et des groupes de la société civile ;

31. *Encourage* les parties concernées à réaliser des analyses économiques et financières, notamment une évaluation de la diversification des investissements et des modèles économiques, pour l'investissement dans l'économie de l'hydrogène, et à procéder à des évaluations scientifiques pour comprendre le potentiel de dotation en ressources au niveau national concernant la production durable d'hydrogène ;

¹⁰ Sensibiliser et initier les Parties et les autres parties prenantes à l'évaluation des impacts économiques des nouvelles branches d'activité et entreprises potentielles résultant des mesures de riposte mises en œuvre, en vue d'optimiser les effets positifs et de réduire les effets négatifs de ces mesures.

VI. Activité 11¹¹ du plan de travail

32. *Encourage* les Parties à procéder à une analyse plus approfondie des impacts des mesures de riposte, en quantifiant leurs retombées positives, en classant par catégories l'origine des retombées et leurs bénéficiaires, en vue d'étayer des actions climatiques intégrées ;

33. *Demande* au Comité de Katowice sur les impacts de renforcer la capacité des Parties, en particulier des pays en développement parties, de mettre au point et d'utiliser des outils et des méthodes propres à chaque pays pour évaluer les retombées environnementales, sociales et économiques positives des politiques et activités relatives aux changements climatiques.

¹¹ Faciliter l'échange et la mise en commun des expériences et des meilleures pratiques d'évaluation des retombées environnementales, sociales et économiques positives des politiques et activités relatives aux changements climatiques, à la lumière des meilleures connaissances scientifiques disponibles, y compris l'utilisation des outils et méthodes existants.